

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****AC Blue-Spray****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

soins vétérinaires

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

EW Nutrition GmbH

Hogenbögen 1

49429 Visbek

N° de téléphone +49 (0)4445 98 68 - 0

N° Fax +49 (0)4445 98 68 - 119

e-mail info@ew-nutrition.com

Service émetteur / téléphone

+49 (0)421 5 72 92 - 0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

Distributeur Suisse:**Adresse**

IFR Associés SA,

Rue de Mont-Blanc 14

1201 Genève

N° de téléphone +41 223432316

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51 (Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aerosol 1; H222

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

SGH02



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

propane-2-ol

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient carvacrol. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Forme des mélanges explosifs au contact de l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	propane-2-ol		
	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 50,00 - < 70,00 % en poids
2	butane		
	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas liq.; H280	>= 25,00 - < 50,00 % en poids

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

	01-2119474691-32			
3	propane			
	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 01-2119486944-21	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas liq.; H280	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	polysorbate 80 (INN)			
	9005-65-6 500-019-9 - -	Aquatic Chronic 3; H412	< 5,00	% en poids
5	chlorure de [4-[4-(diéthylamino)-alpha-[4-(éthylamino)-1-naphtyl]benzylidène]cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène]diéthylammonium C.I. 42595, Basic Blue 7			
	2390-60-5 219-232-0 - -	Acute Tox. 3; H301 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 1; H410	< 0,50	% en poids
6	carvacrol			
	499-75-2 207-889-6 - -	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	< 0,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	C, U	-	-	-
3	U	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
5	100 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Acide chlorhydrique (HCl); Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur 20 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
	MAK (SUVA)		
	2-Propanol / 2-Propanol		
	VLE (courte durée)	1000 mg/m ³	400 ml/m ³
	VLE (8h)	500 mg/m ³	200 ml/m ³
	Remarque/s	SSC B	
2	butane	106-97-8	203-448-7
	MAK (SUVA)		
	n-Butan / n-Butane		
	VLE (courte durée)	7600 mg/m ³	3200 ml/m ³
	VLE (8h)	1900 mg/m ³	800 ml/m ³
3	propane	74-98-6	200-827-9
	MAK (SUVA)		
	Propan / Propane		
	VLE (courte durée)	7200 mg/m ³	4000 ml/m ³
	VLE (8h)	1800 mg/m ³	1000 ml/m ³

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

Dénomination de la substance				N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	propane-2-ol			67-63-0 200-661-7	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	888	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	500	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	propane-2-ol			67-63-0 200-661-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	26	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	319	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	89	mg/m³

valeurs PNEC

Valeurs PNEC			
N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

1	propane-2-ol		67-63-0 200-661-7
	Eau	eau douce	140,9 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	140,9 mg/L
	Eau	eau marine	140,9 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	552 mg/L
	Eau	eau marine sédiment	552 mg/L
	sol	-	28 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2251 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	160 mg/kg
	concerne : aliments		

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire approprié lorsque la concentration des solvants dans l'air excède les valeurs limites admissibles. Demi-masque avec combinaison de filtre, au moins de la classe de filtre A1P2 ou masque de protection à la respiration avec ventilation externe.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection. En cas de contacts prolongés ou répétés: Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau. Voir les informations transmises par le fabricant.

Matériau approprié

NBR

Épaisseur du matériel

0,4

mm

Temps de passage

>=

240

min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation

liquide

Etat/Couleur

Aérosol

bleu

Odeur

d'Isopropanol

pH

Donnée non disponible.

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Valeur	-20	°C	
Source	Fabricant		
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	<	-20 °C	
Source	Fabricant		
Température d'inflammation			
Valeur	399	°C	
Source	Fabricant		
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Valeur	2	% en vol	
Source	Fabricant		
Limites supérieure d'explosion			
Valeur	12,5	% en vol	
Source	Fabricant		
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	0,71	g/cm³	
Source	Fabricant		
Solubilité dans l'eau			
Source	Fabricant		
Remarque/s	partiellement miscible		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow		0,05	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	
2	propane	74-98-6	200-827-9
log Pow		env.	1,8
Méthode		QSAR	
Source		ECHA	
Viscosité			
Donnée non disponible.			
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH**Autres informations**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)****N° Nom du produit****1 AC Blue-Spray**

Remarque/s

Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë**N° Dénomination de la substance****N° CAS****N° CE****1 propane-2-ol****67-63-0****200-661-7**

DL50

5840

mg/kg de poids corporel

Espèces

rat

Méthode

OCDE 401

Source

ECHA

Evaluation/Classement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2 chlorure de [4-[4-(diéthylamino)-alpha-[4-(éthylamino)-1 naphthyl]benzylidène]cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène]diéthylammonium C.I. 42595, Basic Blue 7**2390-60-5****219-232-0**

DL50

100

mg/kg de poids corporel

Espèces

rat

Source

Fabricant

Toxicité dermale aiguë

Donnée non disponible.

Toxicité aiguë par inhalation**N° Dénomination de la substance****N° CAS****N° CE****1 propane-2-ol****67-63-0****200-661-7**

CL50

>

10000

ppmV

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Durée d'exposition	6	h
Etat d'agrégation	Vapeur	
Espèces	rat	
Méthode	OCDE 403	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	propane	74-98-6 200-827-9
CL50	>	800000 ppmV
Durée d'exposition	0,25	h
Etat d'agrégation	Gaz	
Espèces	rat	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	chlorure de [4-[4-(diéthylamino)-alpha-[4-(éthylamino)-1 naphthyl]benzylidène]cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène]diéthylammonium C.I. 42595, Basic Blue 7	2390-60-5	219-232-0
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	chlorure de [4-[4-(diéthylamino)-alpha-[4-(éthylamino)-1 naphthyl]benzylidène]cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène]diéthylammonium C.I. 42595, Basic Blue 7	2390-60-5	219-232-0
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
Évaluation	Effets irréversibles sur les yeux		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	chlorure de [4-[4-(diéthylamino)-alpha-[4-(éthylamino)-1 naphthyl]benzylidène]cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène]diéthylammonium C.I. 42595, Basic	2390-60-5	219-232-0

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Blue 7	
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	Test de maximisation
Source	Fabricant
Évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	butane	106-97-8	203-448-7
Type d'examen		In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test	
Espèces		Human Lymphocyte	
Méthode		OECD 473	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 422	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	propane	74-98-6	200-827-9
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		12000	ppm
Type d'examen		Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 422	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition		par inhalation	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	butane	106-97-8	203-448-7
Voie d'exposition		par inhalation	

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Espèces	rat
Méthode	OECD 422
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
3	propane
	74-98-6
	200-827-9
Voie d'exposition	par inhalation
LOAEC	12000 ppm
Espèces	rat
Méthode	OECD 422
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

La classification a été effectuée selon la méthode de calcul exposée définie dans le règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement UE-CLP).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50		9640	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	chlorure de [4-[4-(diéthylamino)-alpha-[4-(éthylamino)-1 naphthyl]benzylidène]cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène]diéthylammonium C.I. 42595, Basic Blue 7	2390-60-5	219-232-0
CL50		0,03	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Leuciscus idus		
Méthode	DIN 38412 T.15		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CE50		>	10000 mg/l

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Durée d'exposition	24	h
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	OCDE 202	
Source	ECHA	
2	chlorure de [4-[4-(diéthylamino)-alpha-[4-(éthylamino)-1 naphthyl]benzylidène]cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène]diéthylammonium C.I. 42595, Basic Blue 7	2390-60-5 219-232-0
CE50	0,015	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	DIN 38412 T.11	
Source	Fabricant	

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure de [4-[4-(diéthylamino)-alpha-[4-(éthylamino)-1 naphthyl]benzylidène]cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène]diéthylammonium C.I. 42595, Basic Blue 7	2390-60-5	219-232-0
CE50		2,91	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Scenedesmus subspicatus		
Méthode	DIN 38412 T.9		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure de [4-[4-(diéthylamino)-alpha-[4-(éthylamino)-1 naphthyl]benzylidène]cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène]diéthylammonium C.I. 42595, Basic Blue 7	2390-60-5	219-232-0
CE50		14	mg/l
Espèces	Pseudomonas putida		
Méthode	DIN 38412 T.27		
Source	Fabricant		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Type	BOD/COD		
Valeur	53	%	
Durée	5	jour(s)	
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	butane	106-97-8	203-448-7
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	50	%	
Durée	3,46	j	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
3	propane	74-98-6	200-827-9
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	50	%	
Durée	3	j	

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Méthode	QSAR
Source	ECHA
Évaluation	facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow		0,05	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	
2	propane	74-98-6	200-827-9
log Pow		env.	1,8
Méthode		QSAR	
Source		ECHA	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Les parties composantes dangereuses pour l'environnement figurent au registre 3(Produits contenus dangereux).
Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Code de déchets 16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	2
Code de classification	5F
Numéro ONU	UN1950
Nom technique	AÉROSOLS
Code de restriction en tunnels	D
Étiquette	2.1

14.2 Transport IMDG

Classe	2
Numéro ONU	UN1950

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Nom et description	AEROSOLS
EmS	F-D, S-U
Étiquettes	2.1
Remarque/s	Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins aux Directives pour la groupe d'emballage II.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	2.1
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	Aerosols, inflammable
Étiquettes	2.1
Remarque/s	Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins a la groupe d'emballage II (IATA - directive 5.2 PI203).

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	chlorure de [4-[4-(diéthylamino)-alpha-[4-(éthylamino)-1 naphthyl]benzylidène]cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène]diéthylammonium C.I. 42595, Basic Blue 7	2390-60-5	219-232-0	75
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

P3a

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC	94,935 %
Valeur VOC	674,01 g/l

Nom commercial : AC Blue-Spray**Code produit:** 13001383**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH**Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Prescriptions nationales**VOC Suisse: VOCV (SR 814.018)**

Teneur en VOC	674,54 g/l
---------------	------------

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
U	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 28371